

# Tarif des consultations et actes

## les plus couramment pratiqués

### Bloc de petite chirurgie

Libellé de l'acte	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie (1)	Remboursement Assurance Maladie (2)	Ticket Modérateur (3)
Consultation spécialisée	CS+MPC+MCS	31,50€	22,05 €	9,45 €
Si AME et/ou enfant de moins de 16 ans)	CS	23 €	16,10 €	6,90 €
Consultation : avis ponctuel de consultant	APC	56,50 €	39,55 €	16,95 €
Consultation : avis ponctuel d'un PU-PH	APU	69 €	48,30 €	20,70 €
Exérèse de chalazion	BAFA013	32,74 €	26,24 €	6,50 €
Exérèse non transfixiante 1 lésion 1 paupière	BAFA006	53,57 €	37,50 €	16,07 €
Forfait environnement et sécurité	SE2	62,64 €	54,91 €	13,73 €

Tarifs au 1<sup>er</sup> novembre 2023

#### Vous aurez à régler le reste à charge\* :

- **Le jour de votre consultation ou examen :**
  - à la caisse centrale située dans le hall d'accueil, au niveau 0
- **Ou après réception de la facture par courrier :**
  - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital [www.15-20.fr](http://www.15-20.fr)
  - par chèque adressé au Centre d'encaissement des Finances Publiques indiqué sur le talon de paiement de la facture.

\* Les niveaux de prise en charge présentés correspondent à ceux du « Parcours de soins coordonné » (Loi n°204-810 du 13 août 2004) :

Si vous avez déclaré votre médecin traitant auprès de votre centre de Sécurité sociale, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Ticket Modérateur » (3).

Si vous n'avez pas déclaré votre médecin traitant, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Remboursement Assurance maladie »(2).

Si vous êtes non assuré social, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Tarifs Assurance maladie » (1).